



Une année à Saint-Boni

2009 - 2010

SOMMAIRE

. Calendrier	p. 2
. Dates des bulletins	p. 4
. Absences et retards	p. 6
. Tenue et comportement	p. 7
. Exclusion d'un cours	p. 8
. Divers	p. 8
. Le temps de midi	p. 12
- repas chauds	
- pique-nique	
- sandwiches	
. Education physique	p. 18
. Comment aller au stade ?	p. 21
. Les études du soir	p. 22
. L'infirmierie	p. 23
. Le C.P.M.S.	p. 24

LE CALENDRIER SCOLAIRE

2009 – 2010

SEPTEMBRE

<i>Lundi</i>	<i>7</i>	<i>Photos individuelles</i>
<i>Jeudi</i>	<i>10</i>	<i>A 16h00 : visite de la bibliothèque pour les nouveaux élèves (à l'exclusion des lères) Rendez-vous à la salle des professeurs à 15h50</i>
<i>Lundi</i>	<i>14</i>	<i>Photos de classe</i>
<i>Vendredi</i>	<i>18</i>	<i>Journée des lères.</i>
<i>Jeudi</i>	<i>24</i>	<i>Rencontre avec le Père René-Luc pour les élèves de 5^e et 6^e</i>
<i>Vendredi</i>	<i>25</i>	<i>A 19h00 : assemblée générale des Parents et rencontre avec les titulaires de classe.</i>
<i>Lundi</i>	<i>28</i>	<i>Journée pédagogique – congé pour les élèves.</i>

<i>Mercredi</i>	<i>30</i>	<i>Séjour découverte immersion pour</i>
<i>Jeudi</i>	<i>1 oct</i>	
<i>Vendredi</i>	<i>2 oct</i>	<i>les deuxièmes latines a et b à Oostduinkerke</i>

OCTOBRE

Vendredi 16 Rencontre parents – professeurs à 18h30.

Congé de Toussaint : du samedi 31 octobre au dimanche 8 novembre.

NOVEMBRE

Mercredi 11 Congé - Armistice.

<i>Mardi</i>	<i>17</i>	
<i>Mercredi</i>	<i>18</i>	<i>Séjour découverte MALAGNE (1 Lc-1 Ld)</i>
<i>Jeudi</i>	<i>19</i>	
<i>Vendredi</i>	<i>20</i>	

DECEMBRE

Bilans et délibérations suivant un calendrier établi par niveau (des précisions seront fournies en temps utile).

Jeudi 17 « Journée du Beau » pour les élèves de 5^e
Vendredi 18 Remise des bulletins

Rencontre Parents - Professeurs de 16h00 à 19h00.

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2009 au dimanche 3 janvier 2010.

JANVIER

Lundi 4 Reprise des cours à 9h20.

Vendredi 29

Samedi 30 Fêtes de la Chandeleur

Dimanche 31

FEVRIER

Vendredi 5 Journée Pédagogique – congé pour les élèves

Congé de Carnaval : du samedi 13 février au dimanche 21 février.

Du mercredi 24 au vendredi 26 : journées sociales pour 2 classes de sixième.

Du mardi 23 au jeudi 25 : Célébration de la Réconciliation par classe

MARS

Du mercredi 3 au vendredi 5 : journées sociales pour 2 classes de 6^e.

Du mercredi 17 au vendredi 19 : retraite pour les élèves de 5^e.

Samedi 13 Fête de l'Unité Saint-Boniface.

Mardi 16 Information pour les parents et les élèves de 4^e sur le programme au 3^e degré

Mercredi 10

Jeudi 11 Voyage découverte CHARNEUX

Vendredi 12 (2 Lc-2Ld-2Sc-2Eco et 2S)

Jeudi 25

Vendredi 26 Fêtes de la gymnastique

AVRIL

Vendredi 2 Remise des bulletins

Rencontre Parents-Professeurs de 16h00 à 19h00.

Vacances de Pâques : du samedi 3 avril au dimanche 18 avril.

Lundi 19 Reprise des cours à 8h30.

Jeudi 29

Vendredi 30 Caberboni

MAI

- Mardi 11 A 20h : information pour les parents des élèves de 2^e sur l'orientation en 3^e.*
- Mercredi 12 A 18h30 : Célébration de la Profession de Foi et de la Confirmation des élèves de 6^e Préparatoires*

- | | |
|--------------------|---|
| <i>Lundi 10</i> | <i>Séjour découverte immersion pour</i> |
| <i>Mardi 11</i> | <i>pour les premières latines A et B à Brugge</i> |
| <i>Mercredi 12</i> | |

- Jeudi 13 Fête de l'Ascension – Congé*
- Vendredi 14 Congé*
- Vendredi 21 Journée tombola premier et deuxième degré*
- Lundi 24 Fête de la Pentecôte - Congé*
- Mardi 25 A 20h : information pour les parents des élèves de 1^{ère} sur l'orientation en 2^e*

JUIN

Bilans et délibérations suivant un calendrier établi par niveau (des précisions seront fournies en temps utile).

- Mardi 29 Remise des résultats - rencontre parents-professeurs*
- Mercredi 30 Rencontre parents-professeurs.*

L'Institut sera fermé du vendredi 9 juillet au vendredi 13 août 2010.

BULLETINS

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| <i>Vendredi 8 octobre</i> | <i>Vendredi 12 février</i> |
| <i>Vendredi 29 novembre</i> | <i>Vendredi 2 avril</i> |
| <i>Vendredi 18 décembre</i> | <i>Vendredi 4 juin</i> |

LE PERE DAMIEN

SAINT BONIFACE de Bruxelles

Deux figures qui méritent qu'on s'y attarde !

Le Père Damien (1840 – 1889)

Il sera proclamé « SAINT » par le pape Benoît XVI le 11 octobre prochain. Etre saint pour l'Eglise catholique signifie qu'elle reconnaît que pour le père Damien, l'amour de Dieu et des Hommes a été le moteur de toute sa vie.

Mais pour les non catholiques aussi, le père Damien est un modèle. Le Mahatma Gandhi, les Etats-Unis d'Amérique et des organismes qui portent le nom du Père Damien lui ont rendu hommage pour son travail auprès des marginaux, son respect des différences ainsi que sa détermination à ce que chaque homme et chaque femme puisse trouver son épanouissement personnel.

Saint Boniface de Bruxelles (1181 – 1260)

Notre Collège porte son nom. Pourquoi ?

Boniface Cluntinc est né à Bruxelles, a fait ses études à Bruxelles et à Paris, a été professeur à Paris et à Cologne et évêque de Lausanne en Suisse. Son honnêteté et son refus de prendre parti dans des querelles pour le pouvoir, lui font choisir sa devise : Dieu seul.

Il se fait ainsi beaucoup d'ennemis, il échappe à un attentat et doit fuir la Suisse. Rentré à Bruxelles, il réside à l'abbaye de la Cambre et rend de nombreux services tant sa réputation de sagesse, de justice et de sainteté est grande.

Il meurt le 19 février 1260 à l'abbaye de la Cambre où il est enterré. Il est entièrement au service des autres et de Dieu.

Pourquoi Damien et Boniface méritent-ils notre attention ?

C'est ce que nous te proposons de découvrir tout au long de cette année.

QUELQUES RAPPELS

Les entrées et sorties du matin, du midi ou du soir, se font par la grande porte de la rue du Conseil et non par le garage ou par la rue du Viaduc (réservée aux élèves de la section préparatoire).

Aux autres moments, les entrées et les sorties se font par l'Accueil de la rue du Viaduc.

Tu ne peux quitter l'Institut sans l'autorisation de M. le Préfet ou, en cas de maladie, de l'infirmière.

Si ton départ est prévisible, tu présentes auparavant un mot de tes parents justifiant cette sortie. Sans l'accord préalable de M. le Préfet la personne à l'accueil ne te laissera pas sortir.

RETARDS

Si tu arrives en retard, tu dois entrer de 8h30 à 8h50 par l'entrée de la section primaire rue du Viaduc. Après 8h50 ou si le volet est baissé, tu entres par l'Accueil, rue du Viaduc.

Jusque 9h15 tu te rendras immédiatement au réfectoire des cinquièmes pour y recevoir un admittatur.

Après, cet admittatur te sera remis à l'accueil.

En aucun cas, tu ne peux te rendre immédiatement en classe.

ABSENCES

Si ton absence est prévisible (enterrement, médecin, ...), tu te présentes dès que possible avant ton absence chez M. le Préfet avec un billet écrit de tes parents (et non sur une page de journal de classe !).

Si ton absence est imprévisible (maladie, accident, ...) tu préviens ou tu fais prévenir l'Institut le plus rapidement possible.

Dès ton retour, tu te présentes chez M. le Préfet, muni de ton journal de classe, même si ton motif a déjà été remis à l'Institut.

Toute absence pour raison médicale de trois jours ou plus doit être couverte par un certificat médical.

Les absences lors de travaux certificatifs seront particulièrement surveillées et, s'il y a doute, la préfecture prendra contact téléphoniquement avec les parents.

En résumé : au retour d'une absence, avant d'aller en classe, tu te présentes avec ton journal de classe chez Monsieur le Préfet.

ABSENCES EN PERIODES DE BILANS

C'est-à-dire à partir de la veille du 1er bilan jusqu'au jour de la remise des bulletins. Toute absence pour maladie doit être justifiée par un certificat médical. La présence des élèves est obligatoire aux moments prévus dans la circulaire précisant l'organisation de la fin de trimestre (donc aussi le dernier et avant-dernier jour du trimestre).

ABSENCES AVANT ET APRES CONGES SCOLAIRES

L'Institut ne pourra en aucun cas autoriser une absence qui ne serait pas justifiée par un motif valable. Faute de motif l'absence sera renseignée comme injustifiée et l'élève sera sanctionné.

TENUE ET COMPORTEMENT

L'école est un lieu de travail, dès lors une tenue correcte sera demandée en toute circonstance : elle implique le port de vêtements propres et classiques, qui évitent le laisser-aller et l'ostentation.

Dans cet esprit, les vêtements seront sobres (par exemple : pas de dessins excentriques ou trop voyants sur les pulls et les vestes, pas de salopettes, de bretelles, de vestes ou de pantalons en jeans délavés ou déchirés, de tenues de jogging, de jupes trop courtes ou trop longues, de bermudas ou de shorts (sauf pour les garçons de 1e et 2e années).

Les vêtements seront portés correctement.

Les chaussures peuvent être en cuir, daim ou toile. La couleur doit être discrète (pas de couleurs vives ni blanches ni style damier). Le doré, l'argenté, le jaune, le rouge vif, etc., ne sont pas tolérés. L'éventuelle bande doit respecter les critères de couleur ci-dessus.

La semelle doit être semi-rigide et de couleur foncée (pas blanche).

La semelle inclus la bande qui remonte vers la chaussure et donc celle-ci ne peut pas être de couleur blanche. les lacets unicolores doivent être présents et noués, de couleur identique et discrète.

Le pantalon sera uni, ajusté et porté correctement (il est inutile d'exhiber son caleçon !).

Il ne sera ni trop court, ni trop long et ne traînera pas à terre. Il n'aura ni franges, ni trous, ni inscriptions ou dessins.

Les T-shirts, chemisiers et pulls seront suffisamment longs de manière à ne pas découvrir le ventre ou le dos même lorsque l'élève se penche.

Les bijoux et le maquillage des jeunes filles seront discrets. La boucle d'oreille chez les garçons n'est pas admise.

Les cheveux des garçons doivent être courts.

Le port de la barbe et de la moustache n'est pas autorisé.

Les piercings ne sont pas admis. Les signes extérieurs d'appartenance ethnique ou politique (vêtements, coiffure, chaussures, etc ...) ne sont pas autorisés.

Les cheveux ne pourront pas être enduits, exagérément, de gel ni agrémentés d'extensions et autres accessoires.

UTILISATION DES LANGUES

Afin de favoriser une connaissance approfondie du français et dès lors que chaque étudiant puisse la maîtriser au mieux dans ses apprentissages nous n'autorisons, en dehors des cours, que son seul usage.

Les élèves en section immersion pourront pour leur part faire aussi usage du néerlandais.

EXCLUSION D'UN COURS

Si un élève perturbe gravement le bon déroulement du cours, le professeur peut être amené à l'exclure de la classe.

Dans ce cas, l'élève devra se rendre par ordre de priorité

1. Chez M. le Préfet.
2. Au bureau de la procure
3. A l'accueil de la rue du Viaduc.

En aucun cas il ne pourra rentrer en classe sans admittatur.

Il est dès lors HORS DE QUESTION d'attendre devant la porte de la classe !

LES INTER - COURS

Les élèves restent assis et attendent calmement l'arrivée du professeur. Ils ne peuvent quitter la classe que pour se rendre dans un autre local.

Si pour un motif sérieux un élève doit quitter le local, il demandera l'autorisation au professeur qui arrive.

Lorsque celui-ci se présente, les élèves se lèvent, se taisent et attendent son signal pour s'asseoir.

LA SALLE DES PROFESSEURS

Les professeurs se mettent volontiers à votre disposition mais ne les dérangez pas pour des futilités pendant les récréations comme par exemple : "Vous interrogez à la 3e heure ?". De même le midi, laissez-les manger à l'aise et ne les dérangez pas avant 12h30.

LE JOURNAL DE CLASSE

Lis attentivement les premières pages. Elles te fourniront des renseignements précieux pour ta vie à l'Institut. En cas de retard ou d'absence, tu te présenteras avec ton journal de classe chez M. le Préfet qui y inscrira ton "admittatur" (ton autorisation pour rentrer en classe).

PROCURE LIVRES

Pour tout problème relatif aux livres scolaires, s'adresser à Monsieur Scott, salle des professeurs.

LE CHEMIN DES ECOLIERS

L'assurance de l'Institut ne couvre les élèves sur le chemin de l'école que dans la mesure où ils empruntent la voie la plus directe et qu'ils rentrent à leur domicile dès la fin des cours ou des activités prévues à l'Institut.

Les environs de l'Institut (la place de la Tulipe entre autres !) ne sont donc pas des lieux de rassemblement autorisés.

Tu dois savoir qu'à travers ton comportement en rue et dans les transports en commun, les gens portent un jugement sur l'Institut et ses élèves. Tiens-en donc compte.

POUR CEUX QUI VIENNENT EN MOTO OU EN VELO

Si tu désires mettre ta moto ou ton vélo dans la cour de récréation, tu dois rentrer et sortir du parking moteur éteint et à pieds pour les vélos.

Tu es naturellement tenu de respecter les consignes des éducateurs réglant la sortie des élèves, de rouler prudemment et tu ne peux ni transporter de passager sur le chemin de l'école, ni prêter ton véhicule à d'autres élèves.

L'Institut n'assume aucune responsabilité en cas de vol ou de dégâts.

PERMIS DE CONDUIRE

Passer son permis de conduire ne constitue pas un motif valable d'absence !
Sois prévoyant(e) et profite des vacances et des jours de congé pour passer et réussir ce type d'examen.

GSM - MP3 - PDA

Les PDA, GSM et MP3 ne sont pas autorisés mais tolérés à l'Institut. Ils doivent dès lors être éteints et ne peuvent être apparents.
Le non-respect de cette règle entraînera la confiscation temporaire et/ou une sanction, la carte SIM étant également confisquée.

LES BALLONS

Afin d'éviter les accidents, seuls les ballons légers en plastique seront autorisés pour les jeux pendant les récréations (donc pas de balle en cuir, ni de balle de tennis). Des ballons réglementaires sont en location chez M. le Préfet. Les ballons de basket sont autorisés pour ... jouer au basket!

LE TABAGISME

Les élèves ne peuvent pas fumer à l'Institut, la loi l'interdit, il en va de même dans les rues avoisinantes par souci de leur santé et par respect des plus jeunes.

EFFETS PERSONNELS ET MATERIEL SCOLAIRE

Les bâtiments et le matériel de l'Institut sont le cadre et l'outil de travail de tous. Chacun doit les respecter scrupuleusement. Toute dégradation donne lieu à un dédommagement et à une sanction.

Chacun est directement responsable de son matériel scolaire et de ses effets personnels. Indique clairement ton nom sur tous tes cahiers, livres et demande à ta maman de coudre une nominette sur tes vêtements et ta tenue de gymnastique ; ainsi, si tu égarés quelque chose, on pourra te le rendre.

OBJETS PERDUS – OBJETS TROUVES

N'apporte pas à l'Institut de l'argent ou des objets de valeur dont tu n'as pas l'usage. Tu éviteras ainsi les pertes et les vols. Avant de crier au vol, fouille tes affaires et renseigne-toi chez M. le Préfet. Si tu savais tout ce qu'on trouve et que personne ne réclame jamais ! Ne laisse jamais traîner ton portefeuille, de l'argent ou des objets de valeur en classe ou dans un vestiaire. La tentation est parfois trop forte pour certains.

Veille à marquer toutes tes affaires de ton nom !

En fin d'année scolaire les objets et vêtements non repris seront distribués à des oeuvres charitables.

RESPECT DES AUTRES

- Grossièreté et ironie amènent rapidement des faits violents, elles seront donc punies comme ces derniers.
- La courtoisie est faite de petits gestes ou mots qui rendent la vie agréable : merci, s'il vous plaît, bonjour, je vous en prie, ... ne pas interrompre continuellement son interlocuteur ... tenir la porte pour la personne qui arrive ... la laisser passer ...
- La mixité sera vécue dans un esprit de respect mutuel. Loin d'exclure les relations d'amitié, l'Institut souhaite favoriser les relations de groupe : les interminables apartés, les marques d'affection insistantes et les privautés vont à l'encontre de cet objectif.

L'auteur de tout document à caractère diffamatoire, grossier et injurieux, diffusé par quelque media ou support que ce soit, visant n'importe quel membre de la Communauté de l'Institut, sera poursuivi en justice.

En toutes circonstances, l'élève doit pouvoir être maître de lui et de ses réactions. L'Institut ne peut dès lors accepter qu'un élève soit sous influence de médicaments inhibant sa volonté, d'alcool ou de drogues quelconques. L'élève consommant ou dispensant un produit illicite à l'Institut, commet une infraction grave, pouvant entraîner le renvoi définitif du ou des coupables.

LE TEMPS DE MIDI

*A l'heure de midi, les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'Institut.
Toute dérogation occasionnelle ou régulière (dîner exclusivement à la maison) à ce point
du règlement doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée des parents adressée à
M. le Préfet.*

OU ALLER POUR LES REPAS ?

Repas chauds : - réfectoire des Arcades

Repas froids : - réfectoire Chapelle pour les 1e, 2e, 3e et 4e
- réfectoire du rez-de

REPAS CHAUDS

Le prix d'un repas : 4,00 €: repas avec abonnement
4,10 €: repas occasionnel

A) Abonnement : pour les renouvellements d'abonnement, l'inscription se fait par une circulaire qui t'a été remise et qu'il te faut remettre à l'accueil.

Les repas sont facturés lors de la facture **trimestrielle**.

Tu recevras une carte-repas valable pour la période demandée.

Pour un nouvel abonnement, l'inscription se fait au cours de la première semaine de chaque trimestre au réfectoire des repas chauds à la récréation. Les repas sont facturés lors de la facture trimestrielle.

Tu recevras une carte-repas valable pour la période demandée.

	5j/sem	4j/sem	3j/sem	2j/sem	1j/sem
1 ^{er} trim.	228 €	192 €	141 €	96 €	48 €
2 ^e trim.	240 €	192 €	144 €	96 €	48 €
3 ^e trim.	144 €	112 €	84 €	56 €	28 €

Une réduction de 0,25 € par repas est faite à partir du 2e enfant prenant le repas chaud.
Prix ci-dessous avec la réduction :

	5j/sem	4j/sem	3j/sem	2j/sem	1j/sem
1 ^{er} trim.	213,75 €	180 €	135 €	90 €	45 €
2 ^e trim.	213,75 €	180 €	135 €	90 €	45 €
3 ^e trim.	135, €	105 €	78,75 €	52,50 €	26,25 €

Périodes d'abonnement :

1e trim. du Ve 04/09/2009 au Ma 01/12/2009

2e trim. du Lu 04/01/2010 au Ve 02/04/2010

3e trim. du Lu 19/04/2010 au Ma 04/06/2010

Notes importantes :

Le prix de l'abonnement est calculé sur base du nombre de jours d'école.

Il s'agit d'un forfait.

Pour une absence de plus de 3 jours, sur présentation d'un certificat médical, les repas réservés seront remboursés.

Une absence occasionnelle ne peut donner lieu à un remboursement, les repas commandés étant préparés par notre cuisine sur base des inscrits.

B) Repas occasionnel : tu peux toujours commander chez Madame Platteau (bureau près de l'Accueil).

Un repas occasionnel au prix de 4,10 € au plus tard la veille du jour où tu souhaites le prendre.

C) Pendant la période des bilans : l'inscription se fait par une circulaire qui t'a été remise et qu'il te faut remettre à l'accueil. Les repas seront facturés à la fin des bilans.

REPAS PIQUE - NIQUE

Si tu ne participes pas au repas chaud et si tu ne rentres pas à la maison à midi, tu es inscrit au repas pique-nique (repas froid).

-potage et eau distribués par l'Institut

-pique-nique personnel ou sandwichs achetés à l'Institut.

	4j/sem.	3j/sem.	2j/sem.	1j/sem.
1 ^{er} trim.	24 €	18 €	12 €	6 €
2 ^e trim.	24 €	18 €	12 €	6 €
3 ^e trim.	14 €	10,50 €	7 €	3,50 €

Mode de paiement :

Une facture vous sera envoyée trimestriellement.

Périodes d'abonnement :

Du 1er jour du trimestre au dernier jour des bilans.

SANDWICHS

Pour éviter que les élèves ne doivent sortir de l'Institut pour acheter un pique-nique, l'Institut propose un service Sandwichs. Une dizaine de garnitures différentes sont proposées.

A) Abonnement : prix pour 1 sandwich (le prix de celui-ci n'est donc pas compris dans l'abonnement pique-nique)

	4j/sem	3j/sem	2j/sem	1j/sem
1 ^{er} trim.	96 €	72 €	48 €	24 €
2 ^e trim.	96 €	72 €	48 €	24 €
3 ^e trim.	56 €	42 €	28 €	14 €

Mode de paiement : les abonnements seront facturés lors de la facture trimestrielle.

Les abonnés : recevront une carte trimestrielle. Prix par sandwich : 2 €

Périodes d'abonnement : comme pour les repas chauds.

B) Sans Abonnement : il est possible d'acheter, sans réservation, des sandwichs au prix unitaire de 2 € ou 2,30€

C) Pendant la période des bilans : tu peux encore commander des sandwichs à la récréation de 10h10 au réfectoire des repas chauds.

***Pour toutes les questions concernant les repas adresse-toi à
Madame Platteau qui a son bureau à côté de l'Accueil
de la rue du Viaduc. Tél.: 511.53.49 ext. 23***

Service Sandwichs

En 5e et 6e

Tu commandes ton sandwich le matin entre 8h15 et 8h30 au réfectoire des repas chauds et tu pourras en prendre livraison au bout du couloir des 6es à 12h.

Il y a moyen de commander pour plusieurs jours.

Si tu oublies de commander ton sandwich, tu devras attendre la fin du passage des élèves de 1^e à 4^e.

Tu prends donc le risque de ne plus rien avoir à manger !

De même, si tu veux acheter des friandises, tu attends que les élèves plus jeunes soient passés.

En 1e - 2e - 3e - 4e

- Seuls les abonnés peuvent réserver les garnitures de sandwichs. (Un changement en cours de trimestre est toujours possible : à signaler à Mme Gilson, au comptoir).
- Aucun crédit ne sera fait à la caisse. Si tu es en difficulté parce que tu n'as pas d'argent pour acheter ton dîner, tu peux t'adresser à M. le Préfet, ou, en cas d'absence, à l'Accueil.
- Tous les élèves se présentent en file au comptoir, quelle que soit leur façon d'acheter leurs sandwichs (en d'autres termes, il n'y a pas de prioritaire).

REFECTOIRE DES REPAS "TARTINES"

Tu parcours tout le couloir en choisissant une des deux files :

- à gauche : pour acheter des sandwiches et puis prendre ton potage et de l'eau

Puis tu t'installes où tu veux.

Il y a à ta disposition des cruches et des bols de potage : tu prends ce que tu désires.

Quand tu a fini de manger,

- tu repousses ta chaise sous la table
- tu ramasses tes détritius et tu les jettes dans les poubelles à la sortie :
 - . bleues pour les berlingots ,aluminiums, plastiques
 - . noires pour les déchets de nourriture.

QUE FAIRE APRES LES REPAS ?

Math.-Olympe

Génifaciades

Sports de l'esprit

Activité artistique

Warhamer

Chorale

Gymnastique sportive

Volley-ball

Linux

Jouer au ping-pong

Ideka

Aller au Club

Se rendre à la bibliothèque

Atelier Internet

Rester dans la cour pour jouer

EDUCATION PHYSIQUE

1. EQUIPEMENT :

L'équipement de l'Institut est obligatoire pour tous.

Il est vendu à l'école le jour de la vente des livres et durant l'année à l'Accueil (chez Madame Rocle).

. Garçons : short bleu et T-shirt au sigle de l'Institut

. Filles : short cycliste bleu et T-shirt au sigle de l'Institut.

Pour la piscine : maillot (le short n'est pas permis) + bonnet.

Attention : inscrire son nom sur les vêtements de sport.

2. PRESENCE :

L'élève dispensé du cours d'éducation physique doit se présenter à tous les cours même à ceux qui ont lieu au stade ou au bassin.

En cas de problème, il s'adressera à M. le Préfet.

3. ADRESSE : (voir plan)

Stade des 3 Tilleuls et piscine Le Calypso,
accès par l'Avenue Wiener - 1170 Watermael-Boitsfort.

Pour les élèves de 2^e :

Piscine de l'Espadon
69, rue des Champs
1040 Etterbeek.

4. TRANSPORTS EN COMMUN :

. Bus : - n° 95 : arrêt au Square des 3 Tilleuls

. Train : gare de Watermael.

DEBUT DES COURS AU STADE ET A LA PISCINE

- Pour les 5^e : dès le vendredi 4 septembre
- Pour les 3^e : dès le jeudi 10 septembre (3LG : dès le mardi 8)
- Pour les 2^e : mardi 15 septembre
- Pour les 1^e : vendredi 11 septembre ou lundi 14 septembre

A. En première

Les élèves de première ont 3 heures d'Education physique réparties comme suit :

- . 1h à l'Institut : gymnastique sportive ou sports
- . 2h : - le 1er et le 3e trimestre : athlétisme au Stade des 3 Tilleuls
- le 2e trimestre : (janvier, février et mars) : sport et gymnastique à l'Institut.

Athlétisme

Les cours ont lieu le lundi ou le vendredi de 14h05 à 15h45.

- . Rendez-vous à 14h05 dans le préau.
 - . Les élèves font l'aller en bus scolaire avec leur professeur et rentrent directement chez eux à 15h45 par leurs propres moyens.
- Les professeurs accompagnent les élèves aux arrêts de bus et de train en début d'année.

B. En deuxième

Les élèves de deuxième ont 3 heures d'Education physique :

- . le 1^{er} trimestre : 2h de natation à l'Espadon (rue des Champs, 69 à Etterbeek) et 1h de gymnastique sportive ou sports collectifs à l'Institut
- . après Noël : 3h d'Education physique à l'Institut
 - à 08h30 : rendez-vous sur place, retour en bus scolaire avec les professeurs (le mardi)
 - à 10h10 : rendez-vous dans le préau, aller en bus scolaire avec les professeurs
 - . le mardi : retour en bus scolaire
 - . le mercredi : retour par ses propres moyens.

Présence : le cours de natation est OBLIGATOIRE. Les élèves dispensés DOIVENT se trouver en maillot et bonnet de bain de l'école ou en tenue de gymnastique sur le bord du bassin (avec sandales si nécessaire).

C. En troisième

Les élèves de troisième ont 2h de sports collectifs et d'athlétisme au Centre Sportif des 3 Tilleuls
(voir plan d'accès).

- . Les élèves qui suivent le cours de 8h30 à 10h10 se rendent directement au Stade.
Un bus scolaire les ramènera à l'Institut pour la récréation.
- . Ceux qui ont cours de 14h05 à 15h45 font l'aller en bus avec leur professeur et rentrent directement chez eux par leurs propres moyens.
Transports en commun : mêmes indications que pour les 1ères.

D. En cinquième

Le cours d'Education physique a lieu au Centre Sportif des 3 Tilleuls le jeudi ou le vendredi matin.

Les élèves s'y rendent directement pour 8h30 et rentrent à l'école avec un bus scolaire.
Transports en commun : mêmes indications que pour les 1ères.

Pour éviter les vols !

Remets ton portefeuille et tes objets de valeur au professeur de gymnastique.

*Si tu ne le fais pas, il sera inutile de venir
te plaindre d'une disparition éventuelle.*

LES ETUDES DU SOIR

A) L'étude surveillée :

Celle-ci a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 17h30.

Le principe en est le suivant : chaque élève est assis à sa table. Le surveillant est garant du silence et de l'ambiance de travail.

- Les élèves qui y participent ne sont pas autorisés à quitter l'Institut entre la fin des cours et le début de l'étude.
- Il n'y a pas d'étude la veille d'un congé trimestriel (Toussaint et Carnaval).

	4j/sem	3j/sem	2j/sem.	1j/sem
1 ^{er} trim.	60 €	45 €	30 €	15 €
2 ^e trim	60 €	45 €	30 €	15 €
3 ^e trim	35 €	26,50 €	17,50 €	8,75 €

B) L'école de Devoirs : elle est organisée à l'Institut pour les élèves du cycle inférieur à partir de la mi-septembre. Son objectif est à la fois de suivre quotidiennement le travail des élèves et de leur fournir les explications nécessaires dans les différentes branches.

Une étude est également organisée pendant les examens selon les mêmes principes.

Conditions pratiques :

- groupe de 10 élèves maximum
- 4 € par jour (on peut s'inscrire 1x, 2x, 3x ou 4x par semaine mais pour tout le trimestre).
- durée : de 16h à 17h30.

Une circulaire explicative est distribuée à tous les élèves du cycle inférieur en début d'année.

L'INFIRMERIE

- Les infirmières sont à ta disposition à l'infirmerie au 1er étage du bâtiment central tous les jours de 10h10 à 10h25.
- En cas d'urgence, tu peux te présenter en dehors de ces heures chez M. Préfet, M. Manoka, ou Mme Vlaeminckx.

ASSURANCE - ACCIDENTS

Tous les élèves bénéficient d'une assurance contre les accidents. L'assurance couvre toutes les activités scolaires, y compris les excursions et voyages scolaires qui sont organisés par l'Institut ou un de ses représentants.

L'assurance intervient également pour les accidents survenant sur le chemin de l'école et comprennent l'usage d'autobus, d'autocar, de l'auto, du tram, du train, de la moto, du vélo et du vélo-moteur. Les accidents causés aux tiers sur le chemin de l'école NE sont PAS couverts, de même que les dégâts matériels à l'école (bris de lunettes, vols, etc.).

Tout supplément demandé par un médecin ou un spécialiste non conventionné n'est pas pris en charge par l'assurance.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

EN TOUTE CIRCONSTANCE, l'accidenté (ou son représentant) s'adresse à Mr le Préfet qui remplira la déclaration d'accident et qui remettra un document reprenant les diverses formalités à remplir pour se faire rembourser par la compagnie d'Assurances.

L'EQUIPE du CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAL (C.P.M.S.)

Le Centre P.M.S. libre de St-Gilles est partenaire de l'Institut Saint-Boniface-Parnasse.

Nos missions et activités sont :

La prise en compte des aspects psychologiques, médicaux, et sociaux qui influencent l'évolution personnelle, les relations sociales, les apprentissages, et les choix scolaires des élèves.

Les mots clés de notre travail d'équipe sont : accompagnent, guidance, information, orientation, écoute.

Nous sommes un service public gratuit.

Nos interventions sont soumises au secret professionnel.

Les parents comme les élèves peuvent nous contacter :

Au centre P.M.S. même :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Rue de l'Eglise, 59, 1060 Bruxelles.

Tél. : 02/538.11.27

Fax. : 02/534.75.59

Courriel : cpm-stgilles@skynet.be

L'équipe du Centre P.M.S. libre de St Gilles.